

Bilan de mandature du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie [2017-2022]



Séance du conseil scientifique – 23.11.2021

Cette note présente le bilan des activités du conseil scientifique (CS) durant sa 3^{ème} mandature de 6 ans (2017-2022), présidé par Florence Habets. Il propose également des pistes de travail pour la prochaine mandature. Il sera présenté au comité de bassin (CB) de fin 2022 et mis en ligne sur la page internet du CS : <http://www.eau-seine-normandie.fr/le-comite-de-bassin/le-conseil-scientifique>

Ce bilan est organisé en **trois parties** :

1. **le fonctionnement du CS** : missions, composition, choix des sujets, ordre du jour des réunions ;
2. **les productions et contributions du CS** : avis, notes de veille scientifique, brèves, vidéos d'auditions d'experts, participation à des groupes de travail et des séances du CB ;
3. **les pistes d'amélioration et de travail pour la prochaine mandature (2023-2028)** : renforcement des liens entre CS et CB, sujets d'études prioritaires.

Deux annexes complètent cette présentation, détaillant la composition du CS et son règlement intérieur.

Cette note repose sur la contribution de l'ensemble des membres du CS, avec l'appui du service planification, évaluation et prospective (SPEP), de la direction de la connaissance et de la planification (DCP) de l'agence. Elle est destinée au CS, aux membres du comité de bassin et au personnel de l'agence. L'ensemble des avis, notes de veille scientifique et brèves des réunions sont accessibles via des liens hypertextes dans la note, ainsi que sur la page internet du CS, rappelée ci-dessus.

1/ Fonctionnement du CS

Cette partie précise le fonctionnement du CS : missions, composition, choix des sujets, méthode de travail, déroulé des réunions et compte-rendu. Elle expose également les changements apportés à celui-ci au cours de la mandature et destinés à renforcer les liens entre CS et CB.

1.1/ Missions

Les principales missions du CS, définies par son règlement intérieur (cf. annexe 2), sont :

- **conseiller et assister, par ses avis et ses recommandations, le comité de bassin et l'agence sur les enjeux et questionnements scientifiques** relatifs aux orientations de long terme ;
- **assurer une veille sur l'état des connaissances scientifiques et techniques ayant trait à la protection et à la gestion de l'eau et des milieux naturels aquatiques.**

Le CS a avant tout une fonction de **conseil pluridisciplinaire sur des sujets larges et de long-terme** ; il se distingue ainsi d'un comité d'experts, qui fournit lui de manière ponctuelle des conseils et connaissances spécialisés sur une problématique scientifique précise. Il peut néanmoins être amené à participer à de tels comités, comme par exemple le comité d'experts « changement climatique » institué par le comité de pilotage du plan d'adaptation au changement climatique qui réunit des spécialistes du domaine.

Ponctuellement et après accord, certains membres du CS peuvent produire des notes de veille scientifique sur des sujets très précis, lorsqu'ils sont au cœur de leur expertise.

Le CS propose des avis sur l'ensemble de l'activité du comité de bassin et de l'agence, et ne se limite pas à examiner les seules études scientifiques ou techniques réalisées par ou pour l'agence. Il construit ses avis sur un état de la connaissance scientifique disponible, en veillant à refléter un consensus des points de vue de ses membres et à les exprimer sous une forme appropriable par des non-scientifiques. Les délibérations du CS peuvent aussi conduire à recommander des problématiques sur lesquelles une étude scientifique ou technique pourrait alimenter la réflexion stratégique des instances.

1.2/ Composition

Le CS comprend une vingtaine de membres, tous bénévoles, issus des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales. Ils sont présentés dans l'annexe 1. Cette pluridisciplinarité permet au CS d'aborder ses sujets de travail avec des regards multiples qui permettent une vision plus large que le seul angle spécialisé de la gestion de l'eau. Les membres du CS s'appuient sur leur connaissance de la littérature scientifique internationale et sur leur participation à des consortiums de recherche, notamment européens.



Champs de recherche couverts par les membres du CS

1.3/ Choix des sujets, méthode de travail

Le CS peut être saisi par le comité de bassin, ou bien s'autosaisir de questions spécifiques qu'il juge pertinentes, et produit des avis. Dans la pratique, durant cette mandature, les avis provenaient surtout d'auto-saisines en lien avec l'actualité de la politique de l'eau du bassin, ou émanaient de multiples questionnements glanés lors des réunions d'instances. Ces avis ont été destinés soit à accompagner l'élaboration de documents structurants du comité de bassin (état des lieux 2019, stratégie d'adaptation au changement climatique, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), soit à éclairer des enjeux forts ou émergents en lien avec des questionnements relevés au sein des instances (risque sécheresse, sols).

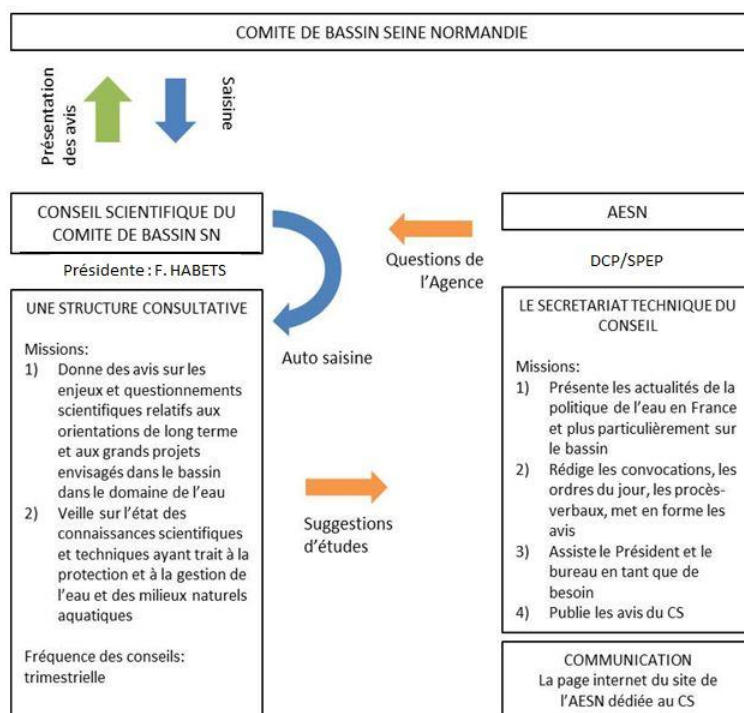
Pour produire un avis, le CS se base sur ses membres et sur des personnes extérieures qui sont auditionnées (chercheurs avant tout, responsable ou, plus rarement, experts de l'agence). Il peut également organiser un séminaire spécifique et participatif, associant par exemple membres du CB et experts extérieurs, comme ce fut le cas pour le [séminaire sur le scénario tendanciel de l'état des lieux 2019](#).

Une fois rédigés et validés par l'ensemble des membres du CS, les avis ont, en général, été présentés par la présidente du CS au CB et ont donné lieu à débats¹. La présidente du CS a par ailleurs assisté à la quasi-totalité des CB.

En dehors des avis du CS, les échanges en séance plénière peuvent donner lieu à des recommandations informelles dont l'agence se saisit notamment pour instruire des travaux d'étude. Les membres du CS peuvent aussi participer à des comités de pilotage d'études conduites par l'agence (ex : évaluation sur les cas de succès de protection des captages, évaluation de la mise en œuvre de la GEMAPI).

¹ Cela n'a pas été le cas de l'avis sur le Varenne agricole de l'eau

Durant cette mandature, le CS s'est réuni en séance plénière en moyenne trois fois par an (une journée à chaque fois) en présentiel ou en visio selon la situation sanitaire ; plus lors d'un séminaire spécifique sur le scénario tendanciel (une journée aussi). Il a contribué par la voie de sa présidente à l'organisation d'un forum de bassin (réunion des forums territoriaux des sous-bassins) sur le changement climatique, [le 20 octobre 2022](#).



Missions respectives du CS et de l'Agence de l'Eau et articulations de ces missions

1.4/ Déroulé des réunions et compte-rendu

La programmation des travaux du CS est organisée afin d'être en mesure de se saisir des sujets d'actualité de la politique de l'eau du bassin (action planifiée comme le SDAGE ou d'autres sujets issus de débats récurrents au sein du CB), mais également afin d'alimenter le CB par des réflexions prospectives sur des sujets émergents et stratégiques que le CS estime important de porter à sa connaissance.

Environ un mois avant chaque réunion, le bureau du CS, assisté par l'agence qui en assure le secrétariat, se réunit pour définir l'ordre du jour et le travail préparatoire que cela implique (sollicitation d'intervenants à auditionner, rédaction de documents de travail).

Lors de chaque CS, en début de séance, un point d'actualité est donné par la directrice générale de l'agence ou son représentant. Cette introduction permet d'ajuster la programmation des travaux du CS au plus près de l'actualité de la politique de l'eau sur le bassin. S'ensuit une veille scientifique réalisée par les membres du CS.

En fonction du sujet de l'avis sur lequel travaille le CS, des chercheurs ou experts extérieurs sont également auditionnés, afin que le CS puisse disposer de leurs retours d'expériences et de leur expertise sur le sujet traité.

Afin d'améliorer l'information et les échanges avec le CB, l'ouverture des auditions à l'ensemble des membres du CB en visioconférence (plutôt qu'à seulement un ou deux représentants du CB présents physiquement, comme c'était le cas en début de mandature du CS) a été expérimentée avec succès au cours de cette mandature. Le reste de la session est dédié à des temps de travail et de réflexion du CS à huit-clos, garants de l'indépendance du CS.

Cela a permis aux membres du CB à la fois de constater comment se déroulent ces auditions, d'avoir accès à des connaissances récentes et de poser des questions par écrit (« chat » via la visio), relayées par des membres du CS, auxquelles l'expert auditionné est invité à répondre en direct. La mise à disposition des supports dans les brèves et la possibilité de visionner les auditions publiques après coup via la page

[Internet du CS](#) a permis de renforcer la diffusion des connaissances du CS vers le CB. Plusieurs membres du CB ont exprimé leur satisfaction par rapport à cette évolution, et la présence d'une quinzaine à une trentaine de membres aux sessions publiques témoigne de l'intérêt porté à ces échanges. Cette nouvelle organisation a donc été validée et le règlement intérieur du CS modifié en conséquence dans sa dernière version (cf. annexe 2).

Chaque réunion du CS fait l'objet d'une « brève », synthèse d'une ou deux pages qui en restitue les principaux messages et qui est diffusée à l'ensemble des membres du CB, de l'agence et des animateurs via l'« Information CB SN ». Un procès-verbal plus détaillé, reprenant l'ensemble des échanges, est aussi rédigé et destiné uniquement aux membres du CS en tant que document de travail.

2/ Productions et contributions du CS

Tout au long de sa mandature, le CS a cherché à diversifier les thématiques abordées, tout autant que les modalités de contribution et de diffusion des connaissances du CS vers le CB, toujours dans la perspective de renforcer ses liens avec le CB. Le conseil scientifique a ainsi produit :

- cinq avis à destination du comité de bassin
- deux notes de veille scientifique
- dix-sept brèves (compte-rendu synthétiques de chaque réunion du CS)
- douze vidéos d'auditions d'experts
- un séminaire sur le scénario tendanciel

Ces différents documents sont accessibles via des liens hypertextes dans le texte ci-dessous, ainsi que sur la page internet du CS : <http://www.eau-seine-normandie.fr/le-comite-de-bassin/le-conseil-scientifique>

La présidente du CS est intervenue à plusieurs reprises devant le CB pour présenter la plupart des avis du CS, ainsi qu'un état actualisé des connaissances sur le changement climatique. A noter également, la participation active et chemin faisant de membres du CS (notamment la présidente) aux groupes de travail du CB pour apporter autant que possible un éclairage scientifique : élaboration de l'état des lieux 2019 du bassin (GT état des lieux), du SDAGE (GT SDAGE), de la stratégie d'adaptation au changement climatique (comité d'experts et CS dans son entier en parallèle) et à son suivi. Le CS a aussi relu et amendé les 8 fiches « questions-réponses » thématiques diffusées sur le site Internet de l'agence, à destination des COP, animateurs, membres du CB. Enfin, le CS a contribué au forum bassin du 20/10/2022 consacré à l'adaptation au changement climatique, avec l'intervention de Florence Habets qui a notamment présenté les principaux messages du GIEC.

Les cinq avis du CS durant cette mandature (par ordre chronologique) :

- [Avis sur le risque sécheresse et sa bibliographie \(octobre 2019\)](#) : le CS, lors de son avis sur le SDAGE 2016-2021, avait alerté sur l'insuffisante prise en compte des risques liés au changement climatique, notamment en termes de sécheresse. Depuis, les avancées en termes de simulations sur la base des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) permettent de mieux apprécier ce risque et d'envisager des voies d'adaptation s'inscrivant dans le long terme. Cet avis est notamment basé sur les résultats d'une [étude ad-hoc réalisée par le Cerfacs de Toulouse sur le risque sécheresse](#) sur le bassin.
- [Avis sur l'état des lieux \(décembre 2019\)](#) : cet avis porte principalement sur le processus de réalisation de l'état des lieux : la qualité de la démarche suivie et celle des moyens et méthodes mobilisés sont en effet déterminantes pour le transformer en une vision partagée par l'ensemble des acteurs. Cet avis sur le processus est précédé par un bref retour sur les résultats globaux et il est suivi par quelques considérations relatives à la suite de la démarche de planification.
- [Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 \(octobre 2020\)](#) : le CS a apprécié la construction collective du SDAGE, depuis la consultation d'une large communauté d'acteurs lors de l'engagement de la démarche de rédaction, en passant par une participation active des membres du CB et de son CS aux séminaires génériques et thématiques, et la tenue d'un groupe de travail SDAGE. Certes, le SDAGE est le résultat de compromis mais le CS relève que le projet de SDAGE est ambitieux, tant dans ses objectifs que dans ses dispositions.

- [Avis sur le Varenne de l'eau \(juillet 2021\)](#) : Cet avis exprime l'inquiétude du Conseil scientifique vis-à-vis du Varenne agricole de l'eau : délai très court, réalisé durant la phase d'adoption du SDAGE qu'il risquait de perturber, acteurs associés, philosophie de l'exercice qui semble plus chercher à adapter l'environnement à l'agriculture qu'à vouloir modifier le système agricole, notion inadaptée de « gisements » d'eau, la ressource étant non pas un stock mais un flux en interaction avec des milieux vivants, focalisation sur l'eau agricole à rebours des Assises de l'eau.
- [Avis sur le rôle essentiel des sols vis-à-vis de la ressource en eau \(juin 2022\)](#) : cet avis synthétise les différentes fonctionnalités du sol en lien avec une bonne gestion de l'eau. Il traite également de l'effet de l'usage des sols (imperméabilisation, systèmes et pratiques agricoles...) sur ces fonctionnalités afin de mettre en lumière les pratiques les plus vertueuses. La minimisation de l'imperméabilisation ainsi que l'usage de pratiques agroécologiques (agriculture biologique, prairies, agroforesterie) ressortent clairement comme des pratiques conduisant à un épanouissement de la biodiversité du sol et à une bonne structuration de ses strates.

Les deux notes de veille scientifique (par ordre chronologique) :

- [Enjeux sanitaires des matériaux des canalisations \(Michel JOYEUX, juin 2017\)](#) : le président du CB, M. SAUVADET a souhaité disposer d'éléments de la part du CS au sujet des questions de santé publique soulevées par les canalisations en plastique. Cette note propose une synthèse des connaissances scientifiques disponibles.
- [Etat de la contamination des eaux par les microplastiques \(Bruno TASSIN, novembre 2017\)](#) : cette synthèse porte sur le milieu continental qui bénéficie d'un effort de recherche depuis quelques années alors que la majorité des travaux sur la contamination par les plastiques a concerné jusque-là les milieux marins.

Les dix-sept brèves proposent un compte-rendu synthétique de chacune des réunions du CS. Les principaux thèmes suivants ont été abordés au fil des réunions :

- Changement climatique, sécheresse, adaptation, droit, océans et cryosphère, gestion de la bande côtière, retenues (neuf séances) : [21 mars 2017](#), [20 juin 2017](#), [21 novembre 2017](#), [13 mars 2018](#), [10 juillet 2018](#), [13 novembre 2018](#), [25 mars 2019](#), [25 juin 2019](#), [15 octobre 2019](#), [16 juin 2022](#), [27 octobre 2022](#)
- Agriculture, alimentation, sociologie des agriculteurs, polluants (pesticides, nitrates, néonicotinoïdes), impacts (santé, biodiversité, eutrophisation), filières à bas niveaux d'intrants (huit séances) : [21 novembre 2017](#), [13 mars 2018](#), [10 juillet 2018](#), [13 novembre 2018](#), [25 juin 2019](#), [14 janvier 2020](#), [16 mars 2021](#), [6 juillet 2021](#), [16 juin 2022](#), [27 octobre 2022](#)
- Etat des lieux, SDAGE, PDM (six séances) : [20 juin 2017](#), [21 novembre 2017](#), [13 mars 2018](#), [25 mars 2019](#), [25 juin 2019](#), [15 octobre 2019](#)
- Sols (cinq séances) : [13 octobre 2020](#), [16 mars 2021](#), [6 juillet 2021](#), [23 novembre 2021](#), [3 février 2022](#)
- Micropolluants des eaux urbaines, Microplastiques, médicaments, virus (SARS-Cov2), antibiorésistance (cinq séances) : [21 novembre 2017](#), [10 juillet 2018](#), [25 mars 2019](#), [16 mars 2021](#), [3 février 2022](#)
- Compensation écologique (deux séances) : [15 octobre 2019](#), [16 mars 2021](#)
- Système alimentation-excrétion de l'agglomération parisienne (une séance) : [13 mars 2018](#)
- SAGE (une séance) : [13 novembre 2018](#)
- Indicateurs de qualité de l'eau (une séance) : [25 mars 2019](#)
- Agnotologie (science de la production de l'ignorance) (une séance) : [25 juin 2019](#)
- Baignade à Paris (une séance) : [6 juillet 2021](#)
- Canalisation eau potable (une séance) : [20 juin 2017](#)
- Prospective (une séance) : [21 novembre 2017](#)

Les douze vidéos d'auditions d'experts :

1. [Mondes agricoles et société](#) - François PURSEIGLE, ENSAT- Sciences Po Paris, mars 2021
2. [Quelle future PAC ?](#) - Aurélie TROUVE, AgroParisTech, mars 2021
3. [Artificialisation et imperméabilisation en ile de France](#) - Thomas CORMIER et Manuel PRUVOST-BOUVATTIER, Institut Paris Région, mars 2021
4. [La « ville baignable », le cas de Paris](#) - Agathe EUZEN, CNRS, juillet 2021
5. [Agroforesterie : impacts sur l'eau et les sols](#) - Rémi CARDINAEL, CIRAD, juillet 2021
6. [Impact des pratiques agricoles sur la vie microbienne des sols](#) - Lionel RANJARD, INRAE, novembre 2021
7. [Impact des pratiques agricoles sur le réservoir en eau utilisable des sols](#) - Isabelle Cousin, INRAE, novembre 2021
8. [Les déterminants sociopolitiques de l'antibiorésistance](#) - Nicolas FORTANE, INRAE, février 2022
9. [Antibiorésistance dans l'environnement aquatique](#) - Fabienne PETIT, CNRS, février 2022
10. [Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données](#) – Isabelle BALDI, INSERM, juin 2022
11. [Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité](#) – Stéphane PESCE, INRAE, octobre 2022
12. [Enquête et construction de plusieurs scénarios pour le canal Seine Nord Europe](#) – Gabrielle BOULEAU, INRAE, octobre 2022

Le séminaire sur le scénario tendanciel :

Un séminaire consacré au scénario tendanciel de l'état des lieux 2019, en vue du SDAGE 2022-2027, s'est tenu le vendredi 15 juin 2018 à l'initiative du CS. Il a réuni une quarantaine de personnes, membres du CS, du CB (essentiellement du groupe de travail État des lieux), d'experts de l'agence et de l'extérieur (y compris d'autres agences). L'objectif de la journée, outre l'appropriation de la démarche, était de faire contribuer acteurs du CB, scientifiques et experts aux travaux sur l'évolution tendancielle du bassin à l'horizon 2027. Plus précisément, le scénario tendanciel comporte deux aspects : l'estimation de l'avancement et de l'efficacité du programme de mesures en cours, et l'évolution du contexte socio-économique. C'est à ce dernier volet que le séminaire était consacré.

Un autre projet de séminaire commun CS-CB autour du changement climatique et de la biodiversité, initialement prévu pour septembre 2021, a été reporté pour cause de calendrier trop chargé (élaboration et adoption du SDAGE) puis finalement annulé en raison de la tenue du forum visio sur l'adaptation.

Les 9 fiches « questions-réponses » thématiques, relues et amendées par le CS :

- [Changement climatique](#)
- [Continuité des cours d'eau](#)
- [Eau potable et assainissement](#)
- [Gestion des eaux de pluie](#)
- [Nitrates](#)
- [Pesticides](#)
- [Préservation des prairies, des haies et des zones humides](#)
- [Réduction des pollutions industrielles](#)
- [Transition agro-écologique](#)

3/ Résultats du questionnaire de fin de mandature et perspectives d'évolution

Les membres du CS ont été invités à répondre à un questionnaire de fin de mandature. Plusieurs points ont été abordés : ressenti de l'utilité du CS, satisfaction, points de vue sur le déroulement des réunions et perspectives d'évolution pour le fonctionnement du CS.

Sur les 20 membres du CS présents en fin de mandat, 11 personnes ont répondu.

3.1/ Ressenti de l'apport du CS

La première partie de l'enquête tente de cerner le sentiment d'utilité qu'ont les membres du CS. Les membres se sentent en moyenne utiles au comité de bassin (moyenne de 6,5/10). Plus de la moitié des répondants ont voté au moins 7, tandis que 2 ont mis une note inférieure à 5. Les résultats sont similaires

en ce qui concerne l'apport ressenti vis-à-vis de l'agence de l'eau, la moyenne se situant à 7,4. Seuls 2 répondants ont donné une note concernant leur apport à l'agence inférieure ou égale à celle donnée concernant leur apport au CB (sans compter les 10/10 initiaux). En revanche, l'apport ressenti concernant l'utilité vis-à-vis des travaux de recherche personnels est faible : la moyenne se situe à 4,5/10, et si une personne a indiqué 10/10, 6 personnes sur 11 ont indiqué une note de 2 ou 3.

Les membres du CS ont ensuite été questionnés sur leur ressenti quant aux points forts et faibles du CS. Le point fort qui ressort le plus est le fonctionnement du CS avec une approche intégrée et les interventions extérieures de scientifiques (4 personnes). Une personne indique même se sentir privilégiée d'avoir accès à une présentation de l'état de l'art sur certains sujets au sein d'un comité si restreint. Une autre évoque l'intérêt de la création d'une culture commune grâce à ces présentations. Néanmoins, les deux seules critiques pointaient notamment le fonctionnement trop collégial du CS qui empêche de mettre en valeur toutes les compétences de ses membres, et une des deux précise également l'influence trop grande des présentations extérieures sur la rédaction des avis. Parmi les autres points positifs fortement plébiscités, on retrouve l'engagement du bureau et de sa présidente (3 personnes), bien que la critique précédente tende à quasiment regretter sa trop forte implication dans la rédaction des avis et préférerait une rédaction par petits groupes de spécialistes du sujet faisant partie du CS. L'animation et les échanges avec les agents de l'eau en général sont aussi mentionnées comme points positifs (2 personnes), et l'ouverture des échanges auprès du CB ont été directement mentionnées 2 autres fois également. Une critique pointe cependant la crainte que le CS fournisse des avis trop adossés au fonctionnement de l'agence de l'eau et ne soit pas entièrement libre de ses paroles quand elles vont à l'encontre de certaines politiques. Enfin, l'excellence des collègues, la possibilité de rencontrer des chercheurs de disciplines connexes, la rédaction d'avis pertinents et concrets ainsi que le fonctionnement de co-construction sont également mis en avant dans divers retours (2 personnes chaque).

3.2/ Déroulé des réunions

Les champs suivants se sont concentrés sur le déroulement des réunions et le fonctionnement pratique des séances. Les membres du CS déclarent apprécier tous les volets des réunions : les actualités agence (note moyenne : 8/10), les actualités scientifiques (7/10), les auditions (9/10) et les travaux en groupe pour préparation des avis (7/10). Les quelques personnes ayant donné des notes basses sont assez divergentes : l'une d'elles a ainsi noté 8 pour les actualités agence et 5 partout ailleurs, tandis qu'une autre a noté 10 pour les auditions, 4 aux actualités agence, 6 aux actualités scientifiques et 3 aux travaux en groupes.

Sur le déroulement pratique des séances, tout le monde sauf une personne s'accorde à dire que les horaires sont adaptés. La seule récrimination étant que le format est un peu dense et manque d'échanges, notamment informels. 8 personnes sur 11 déclarent vouloir faciliter des sessions en mode mixte (visio/présentiel) tout en gardant un mode présentiel obligatoire pour une séance par an. Les commentaires semblent globalement s'accorder sur le fait que le présentiel est préférable mais que se déplacer peut être plus difficile aujourd'hui et que la partie visio permet de ramener plus de monde. 2 des votes « Non » étaient accompagnés d'arguments différents : si le premier n'apprécie pas les réunions mixtes distanciel/présentiel, le second propose un mode de fonctionnement différent avec 3 plénières et 2 réunions d'une 1/2 journée en distanciel pour auditions d'experts par exemple.

3.3/ Repenser l'implication au sein du CS

Comme nous l'avons vu, la critique principale qui ressort en première partie est le manque d'implication des membres du CS dans le fonctionnement de cette assemblée. Si seuls 2 commentaires l'ont directement évoqué, il semble que ce ressenti est plus largement partagé au sein des membres. C'est ce que corrobore une partie du questionnaire dévolue à cette question. Ainsi, 5 répondants sur 11 ont l'impression que les compétences multiples et individuelles des membres du CS ne sont pas suffisamment valorisées. Les solutions proposées par les répondants consistent à confier des travaux aux membres ou bien des présentations, ou alors la rédaction des avis à un groupe précis, ou encore à prévoir des ateliers de travail récurrents sur des thématiques bien identifiées. Parmi ce qui était déjà proposé au sein du questionnaire, 8 personnes sur 11 se disent favorables à assigner un rôle tournant où un membre du CS ferait à l'avance le tour des actualités scientifiques auprès de chacun pour les rapporter, et 7 personnes sur 11 sont favorables à ce qu'un membre tournant participe aux réunions de préparation du bureau et au choix des intervenants. 2 commentaires appuient l'idée de participer au choix des intervenants et des thématiques et un autre met

en garde sur le temps nécessaire pour remplir ce rôle. 10 personnes sur 11 sont également favorables à la présentation de sujets précis par des membres internes du CS plutôt que par des intervenants extérieurs. Le seul avis contraire précise que les membres du CS sont avant tout là pour la rédaction des avis. Les sujets proposés par les autres sont : les marchés des données de surveillance, l'articulation des communs et de l'action publique, le projet de recherche-action « prospective & biodiversité » réalisé avec l'OFB. Enfin, sur le fonctionnement en général, une personne indique qu'il faudrait établir une liste de sujets sur lesquels des avis sont attendus (ce qui supposerait cependant une souplesse pour tenir compte des éventuelles saisines du CB, et de l'adaptation à l'évolution des enjeux de l'eau).

3.4/ Relations avec l'agence de l'eau

Vient ensuite une partie sur les liens avec l'agence de l'eau et avec le CB. 7 personnes sur 11 trouveraient pertinent d'avoir plus d'informations sur le fonctionnement de l'agence. Certains défendent comme support pour ces informations une présentation, d'autres un mail périodique. Une personne aimerait avoir une idée de la manière dont les décisions sont prises en pratique, deux autres parlent d'exposé, dont une du type « l'agence au quotidien » qui présenterait un service ou une démarche. Une autre personne met en lumière le besoin d'un retour sur l'impact des avis du CS. La pénultième partie questionne les liens au CB : 10 personnes sur 11 pensent que les brèves et les échanges en visio avec les intervenants sont utiles pour le CB. Seules 2 personnes ont indiqué vouloir participer à plusieurs CB, 1 a répondu vouloir participer 1 fois, et les autres ne savent pas à combien de CB ils souhaiteraient participer². Sur les pistes d'amélioration dans les commentaires, beaucoup saluent la possibilité d'assister au CB. Sinon, on retrouve l'idée de mieux définir les attentes du CB, avec des questionnements plus précis et d'être mieux informés des forces en présence et des points de tension au fil des réunions.

3.5/ Pour la prochaine mandature

6 personnes sur 11 indiquent ne pas vouloir poursuivre leur engagement à la prochaine mandature. Une démarche de recherche et de remplacement doit donc être mise en œuvre, en l'étendant aux membres qui n'ont pas répondu au questionnaire.

4/ Pistes d'évolution et de travail pour la prochaine mandature

Plusieurs pistes de changement d'organisation ont été soulevées au cours de réunions ou du questionnaire de fin de mandature. Elles sont évoquées ici et ont pour but d'être redébatues.

4.1/ Poursuivre le renforcement des liens CB/CS

Un temps spécifique de réflexion sur ce sujet a été organisé lors du CS du 13 octobre 2020 : « *La matinée a été consacrée à plusieurs échanges internes au CS, tout d'abord sur les manières d'améliorer les liens entre CS et CB. Sur ce sujet, il a notamment été proposé à l'occasion du renouvellement du CB d'organiser, lors d'une de ses prochaines séances, un exposé sur les dernières connaissances en matière de dérèglement climatique ; l'idée d'organiser des séminaires thématiques ciblés (par ex. : gestion quantitative, efficacité des solutions fondées sur la nature,...) et participatifs rassemblant membres du CB et du CS a également été évoquée, dans la mesure des moyens de l'agence ; il a également été rappelé la possibilité de saisines du CS par le CB, à condition que celles-ci soient discutées et formalisées en assemblée plénière du CB.* »

Le 7 février 2022, une rencontre a eu lieu entre les bureaux du Comité de bassin et ceux du Conseil Scientifique. Le président du Comité de bassin Nicolas Juillet a souligné la force que représentait l'existence du Conseil Scientifique et la président du bureau du Conseil. Il y a été convenu l'organisation de rencontres entre les bureaux une à deux fois par an, permettant notamment de travailler à faire émerger des sujets de réflexion dont le CS pourrait se saisir dans le but d'éclairer les décisions et travaux du CB sur l'état des connaissances scientifiques. Il y a été rappelé que la force du Conseil Scientifique repose sur la pluridisciplinarité et la complémentarité de ses membres et que les questions ne doivent conséquemment ne pas être trop pointues. Il y a également été évoqué la possibilité d'organiser des rencontres plus élargies entre les membres de chaque assemblée pour discuter de sujets d'actualité. Enfin, les membres du CS ont été invités à assister au Comité de Bassin du 23 mars 2022 sur l'adoption du SDAGE.

² Pour l'instant, si tous les membres du CS ont été invités au CB sur l'adoption du SDAGE ; seule une personne est venue au-delà de la présidente

La possibilité d'assister aux CB et les lieux d'échanges entre membres des deux comités sont saluées dans le questionnaire. Notons qu'une seule personne au-delà de la présidente est venue assister au CB du 23 mars 2022.

4.2/ Informations sur le fonctionnement de l'agence

Le questionnaire a mis en avant une volonté de la majorité des membres de mieux comprendre le fonctionnement de l'agence de l'eau. 2 questions d'orientation émergent principalement :

- Sous quel format ? En séance ou via mail ?
- Quel contenu ? Il existe déjà des newsletters et la présentation des actualités de l'agence ? Quels autres demandes peut-il y avoir ? Présentation d'un service, d'une partie de l'agence ? Autre ?

4.3/ Ecriture des avis

La démarche d'écriture des avis a été remise en question dans le questionnaire et à travers l'expérience de l'avis sur les sols :

- Qui prend la plume dès le début ? Le bureau ? Un sous-groupe volontaire/désigné ? Doit-on choisir un membre spécifique comme rapporteur ?
- Comment articuler les interventions extérieures et les avis ? C'est une question moins soulevée, mais peut-on théoriser une manière de travailler qui permette de trouver le bon dosage entre les apports complets sur les sujets des intervenants, les connaissances des membres, et un travail de littérature extérieure ?
- Quel est le rôle d'accompagnement du secrétariat sur l'écriture des avis (fusion des commentaires, propositions, relectures avant transmission aux instances, recherches de références complémentaires le cas échéant) ?

4.4/ Fonctionnement et implication des membres

Les compétences des membres du CS ne sont pas perçues comme suffisamment valorisées. A ce sujet, en prime du changement sur le mode de fonctionnement de l'écriture des avis, plusieurs rôles ont été proposés. Il convient de discuter de la pertinence de ces rôles et de la manière dont ils sont choisis.

- Le bureau : 3 membres et un membre tournant qui participerait au choix des intervenants ?
- Rôle tournant : rapporteur des actualités scientifiques qui serait chargé d'aller voir chaque membre au préalable.
- Présentation de travaux par des membres du CS et non des intervenants extérieurs ? Si pertinent, comment choisir les sujets ?

4.5/ Format annuel

Bien que le format actuel des rencontres semble faire l'unanimité au niveau des horaires et du contenu, on peut se demander si un autre format de rencontre est possible.

- Distinguer des rencontres en plénières en présentiel et d'autres d'interventions extérieures en mixte ?
- Avoir moins de présentations extérieures ?

....

4.6/ Pistes de travail

Une liste de sujets à travailler lors de la prochaine mandature a été proposée par divers répondants au questionnaire de fin de mandature :

- Les questions énergie et eau
- L'impact de l'élévation du niveau des mers sur les hydrosystèmes
- Comment concilier/renforcer l'action collective des usagers (communs) avec une action publique plus "classique"
- Renforcer les arènes de décision collectives, notamment pour définir un ordre de priorité des usages (dispositifs souples et réactifs)
- Qualité de l'eau
- JO et projets d'aménagement
- Pratiques agricoles
- Avantages/inconvénients d'une gestion plus territoriale

- Impacts du changement climatique sur les ressources en eau, les risques et la qualité des milieux aquatiques et mesures d'atténuation et d'adaptation
- Marges et facteurs de progression de l'état des milieux aquatiques : sur quels leviers principaux doivent porter en priorité les politiques à venir de l'agence ?
- Transition agricole : comment l'agence peut-elle accompagner une transition vers un modèle plus résilient aux risques climatiques, moins consommateurs d'intrants et impactant sur les milieux et quels modèles réellement envisageables au passage ?
- Une meilleure caractérisation des pressions (notamment les pressions diffuses) sur la ressource en eau et les communautés des milieux aquatiques, tant en termes qualitatifs que quantitatif
- Partage de l'eau (en mode structurel ou conjoncturel)
- Nexus eau-biodiversité-climat
- Territorialisation des prévisions d'évolution des débits et niveaux de nappe et intégration dans les démarches territoriales d'adaptation
- Utilisation d'alternatives aux eaux conventionnelles (REUT...) et précautions d'usage à prendre
- Perception des milieux aquatiques par les citoyens et les élus
- Etude sur les mesures que chacun.e pourrait prendre à son niveau (bottom-up plutôt que top-down)
- Importance des milieux d'interface (zones humides, friches)

Annexe 1 : composition du conseil scientifique

NOM	SPECIALITE	ORGANISME
Rémi BARBIER	Sociologie	ENGEES
Sabine BARLES	Histoire des techniques et ingénierie urbaines	Institut Français d'Urbanisme et Laboratoire Techniques, Territoires, Sociétés
Marc BENOIT	Agronomie	INRAE de Mirecourt
Gabrielle BOULEAU	Science politique	INRAE
Arnaud BUCHS <i>Arrivé en cours de mandature</i>	Economie	Université Toulouse Jean-Jaurès et Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires
Mateo CORDIER <i>Départ en cours de mandature</i>	Economie	Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
Stéphane COSTA	Géographie, risques naturels en milieu littoral	Université de Caen Basse-Normandie
Agathe EUZEN	Sociologie et anthropologie	CNRS (Laboratoire Techniques, Territoires et Société)
Eric GAUME	Hydrologie-risques naturels	IFSTTAR
Laurence GUICHARD <i>Départ en cours de mandature</i>	Agronomie	INRAE
Florence HABETS	Climatologie	Université Pierre et Marie Curie
Florence HULOT	Ecologie aquatique	Université Paris Sud
Marie-Pierre HALM-LEMAILLE <i>Départ en cours de mandature</i>	Ecologie marine	IFREMER
Michel JOYEUX <i>Départ en cours de mandature</i>	Toxicologie de l'environnement et santé humaine	Direction Recherche & Développement - Eau de Paris
Benoît LABBOUZ	Prospective	INRAE
Alexandra LANGLAIS	Droit environnement	Faculté de Rennes
Florence MENET	Biogéochimie marine	Ifremer
Florentina MOATAR	Biogéochimie	Université de Tours
Patrick MOQUAY <i>Départ en cours de mandature</i>	Science politique	Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles
Olivier PETIT <i>Départ en cours de mandature</i>	Economie	Université d'Artois
Olivier RÉCHAUCHÈRE <i>Arrivé en cours de mandature</i>	Agronomie	UMR Agronomie
Alban ROBIN <i>Arrivé en cours de mandature</i>	Sécurité sanitaire des eaux	Direction Recherche & Développement - Eau de Paris
Véronique SOUCHERE <i>Arrivée en cours de mandature</i>	Agronomie	INRAE
Bruno TASSIN	Hydrologie urbaine	Ecole des ponts Paris Tech.
Philippe USSEGLIO-POLATERA	Ecologie	Université de Lorraine
Bertrand VANDOORNE <i>Arrivé en cours de mandature</i>	Agronomie	JUNIA – ISA
Jean-François VERNOUX <i>Départ en cours de mandature</i>	Hydrogéologie	BRGM

Annexe 2 : règlement intérieur du conseil scientifique (révisé en novembre 2020 et validé en septembre 2021)

Art. 1 Objet du conseil scientifique

Institué auprès du comité de bassin, le conseil scientifique du bassin Seine-Normandie a pour objet de lui donner, à la demande de son.a président.e, des avis sur les enjeux et questionnements relatifs aux orientations de long terme et aux grands projets envisagés dans le bassin dans le domaine de l'eau.

Il peut s'auto saisir de toute question relative au champ de compétence du comité de bassin.

Il est chargé, en outre, d'une fonction de veille sur l'état des connaissances scientifiques et techniques ayant trait à la protection et à la gestion de l'eau et des milieux naturels aquatiques et plus largement aux enjeux de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie.

Il se préoccupe des moyens et des méthodes à mettre en œuvre pour permettre une évaluation aussi pertinente que possible des politiques et des actions intéressant le bassin.

Il veille à refléter, dans ses avis et ses rapports, un consensus des points de vue de ses membres et à les exprimer sous une forme appropriable par des non-scientifiques.

Pour l'accomplissement de ces missions, il peut préconiser le lancement d'études et de recherches destinées à enrichir les connaissances déjà acquises et à améliorer les méthodes d'évaluation existantes.

Art. 2 Composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique du bassin Seine-Normandie est composé de dix membres au moins et de vingt-cinq membres au plus, représentatifs d'une pluralité de disciplines qui travaillent autour de la thématique de l'eau, sur lesquelles s'appuient et dont s'inspirent les organismes de bassin pour mener à bien les missions d'intérêt général que la loi leur a dévolues.

La liste des membres, choisi.e.s sur la base des suggestions des membres déjà nommé.e.s, est proposée au président.e du comité de bassin pour validation.

Art. 3 Durée du mandat des membres

La durée indicative du mandat des membres du conseil scientifique est fixée à six ans. Ce mandat est renouvelable.

Tout membre souhaitant cesser ses fonctions adresse sa démission au.à la président.e du conseil scientifique. Ce départ donne lieu à un remplacement dans la même spécialité, dans le respect de l'article 2, si cela est jugé nécessaire.

Art. 4 Présidence – Vice-Présidence – Bureau

Le conseil scientifique élit pour 6 ans un.e président.e, un.e vice-président.e, ainsi que deux autres membres du conseil, qui constituent le bureau. Le.a président.e du conseil scientifique est invité.e comme observateur.rice aux séances du comité de bassin et de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P). En cas d'absence, il.elle désigne un.e représentant.e du conseil scientifique.

En cas de départ anticipé de l'un.e des membres du bureau, il est procédé à la réélection du poste vacant au bureau pour la durée de mandat restant à courir.

Art. 5 Convocation – Tenue des réunions – Participation des membres du comité de bassin

Le conseil scientifique se réunit sur convocation de son.a président.e ou du secrétariat du conseil mandaté par le.a président.e au moins deux fois par an, idéalement trois fois par an. Il peut, en outre, procéder à l'organisation de séminaires plus ou moins ouverts, autour de ses questions de travail.

Le.a président.e du conseil scientifique arrête l'ordre du jour, la date et le lieu des réunions.

Les convocations individuelles, sont adressées par email au moins quinze jours avant la réunion et comprennent l'ordre du jour et les documents de travail relatifs à la réunion.

Les réunions du conseil Scientifique ne sont pas publiques. Toutefois, certains points à l'ordre du jour (ex. : veille scientifique, audition d'experts) peuvent être ouverts en mode visioconférence à tous les membres du Comité de bassin qui le souhaiteraient. Les membres du comité de bassin sont informés de cette possibilité au moins 7 à 15 jours avant la réunion. Ils pourront s'exprimer lors de ces réunions via des

questions écrites. Le bureau du conseil scientifique se réunit avant chaque conseil pour en établir l'ordre du jour.

Art. 6 Quorum – Votes

Le conseil scientifique, sur proposition du bureau, définit ses règles de fonctionnement, sous réserve des dispositions des présents statuts.

Les fonctions de conseiller.ère scientifique étant personnelles, la représentation aux réunions n'est pas admise.

Cependant, en tant que de besoin, des expert.e.s ne faisant pas partie du conseil peuvent être invité.e.s par le.a président.e en fonction du thème traité. Il.elle.s ne peuvent pas prendre part aux votes.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du.de la président.e est prépondérante.

Il est fait état des éventuelles divergences de points de vue au procès-verbal.

Art. 7 Procès-verbaux et avis – Diffusion

Les procès-verbaux des réunions du conseil signés par le.a président.e sont adressés au plus tard dans un délai de deux mois aux membres du conseil. Ils ne sont pas publics. Seule une synthèse des débats, validée par le.a président.e du conseil scientifique est rendue publique.

Les résolutions et avis, qui doivent être soigneusement motivés, sont rendus publics après réception par le.a président.e du comité de bassin.

Le.a président.e du comité de bassin peut solliciter le.a président.e du conseil scientifique pour venir présenter ses avis au comité de bassin. En tout état de cause, le.a président.e du conseil scientifique rapporte sur les activités du conseil scientifique, en particulier sur ses avis, au minimum une fois par an au comité de bassin.

Le.a président.e du comité de bassin est informé.e avant publication d'un avis du conseil scientifique.

Art. 8 Rapporteur.rice.s - Groupes de travail

L'étude et la présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour sont assurées par des rapporteur.rice.s désigné.e.s par le.a président.e.

Pour l'étude d'affaires complexes, le conseil peut décider la constitution de groupes de travail composés de membres du conseil. Ces derniers désignent leur président.e et leur rapporteur.rice.

Il.elle.s peuvent faire appel à toute personne, en raison de sa compétence particulière dans une discipline, à participer à leurs travaux. Les réunions des groupes ne sont pas publiques.

Art. 9 Frais de déplacement et de séjour - Frais de fonctionnement et secrétariat

Les fonctions de membre du conseil scientifique sont non rémunérées. Les frais de déplacement et de séjour occasionnés par les activités du conseil sont remboursés par l'agence aux membres et aux personnes invitées à titre consultatif selon les modalités applicables aux membres du comité de bassin. Sont pris en charge les déplacements occasionnés par les réunions du conseil scientifique, et les autres déplacements nécessités par les activités du conseil, au sein du bassin.

L'agence de l'eau assure le secrétariat du conseil. Le secrétariat rédige les convocations, les ordres du jour, les procès-verbaux, prend note des délibérations, des résolutions, des avis et des votes et assiste le.a président.e et le bureau en tant que de besoin.